



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
2025-6003

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 1^{er} août 2025, à 19 h 30, à la salle du Conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2025-6003 : 547, chemin de la Presqu'île (zone 37-V)

La demande de dérogation mineure vise à régulariser un bâtiment principal en cours latérale du côté est dont l'agrandissement est dérogatoire en cours latérale a été autorisé par un permis de construction.

L'implantation d'un garage projeté déroge de 2.71 mètres dans la marge avant pour une marge réglementaire de 6 mètres.

Cette implantation contrevient à la disposition contenue à la grille des spécifications pour la zone 37-V annexée au Règlement de zonage U-22, qui fixe la marge de recul avant applicable à un garage à 6 mètres dans les cours avant et arrière.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dg@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le **1^{er} août 2025 à 16 h**. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 16 juillet 2025
À Lac-Simon

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière